Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Recu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID: 081-200066124-20230403-58\_2023-DE



Page

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## NOMBRE DE MEMBRES Qui ont pris Afférents au CA exercice part à la DELIBERATION 92 92 71 **PRESENTS** 55 POUVOIRS Suppléants 3 **POUVOIRS Titulaires** 13 **ABSENTS** 21 Vote Pour: 69 Vote Contre : 0 Abstention:

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Date de la Convocation 28 MARS 2023 Date d'Affichage 28 MARS 2023 L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Martine SOUQUET, première Vice-Présidente

Présents: Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire: Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE

Absents excusés: Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Paul SALVADOR (ayant quitté la séance pour le vote des Comptes Administratifs), Christian SERIN, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°58\_2023

**ACTES: 7.1.5** 

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Vote du Compte Administratif 2022 – Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Recu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID: 081-200066124-20230403-58\_2023-DE

## Exposé des motifs

Le compte administratif 2022 Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire est présenté. Les écritures du compte administratif 2022 Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire sont conformes à celle du compte de gestion établi par le trésorier et préalablement adopté.

Le Compte Administratif 2022 Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire présente les résultats ci-annexés, tant en résultat brut (hors restes à réaliser sur 2023) qu'en résultat net (y compris restes à réaliser sur 2023) comme indiqué ci-dessous :

BUDGET SCOLAIRE	Dépenses	Recettes	Résultat brut	Soldes RAR	Résultat net
Fonctionnement	23 454 939,58	24 701 095,86	1 246 156,28	0,00	1 246 156,28
Investissement	7 033 132,43	5 633 295,17	-1 399 837,26	2 121 465,35	721 628,09
TOTAL	30 488 072,01	30 334 391,03	-153 680,98	2 121 465,35	1 967 784,37

## Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L 2313-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (2 abstentions) :

- approuve le compte administratif 2022 du Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire et le reconnaît conforme aux résultats du compte de gestion.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture Le 18 AVR, 2023

- publication - mise en ligne

1 8 AVR, 2023 et/ou notification

Le Président, Paul SALVADOR Pour extrait conforme, Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance Paul BOULVRAIS

La Première Vice-Présidente Présidente de séance Martine SOUQUET

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.